



Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
Secrétariat Départemental de Saône et Loire
UEMO
86/88 Avenue Boucicaut
71100 CHALON SUR SAONE
☎ : 03.85.97.04.50 - fax : 03.85.48.88.65



INFORMATIONS SYNDICALES DE SAONE ET LOIRE

Le 21 octobre 2009, le SNPES a rencontré la DD pour traiter de la situation des services dans le département de la Saône et Loire, entre autres : la mise en place de l'interdépartementalité, le fonctionnement ainsi que le devenir du FAE. Le même jour, le secrétaire régional du SNPES était reçu par la direction interrégionale à Orléans. Le 20 novembre se tenait un CTPR ou CTPIR.

L'ambiance :

Malgré des propos se voulant rassurants, la DD n'a pas levé nos nombreuses inquiétudes. Au contraire, sur bien des sujets, la DD a montré sa non maîtrise et son ignorance sur le devenir des personnels. Alors même que Monsieur CHAPOUTIER nous annonçait son intention de procéder à un état des lieux des services avant toute décision, la DIR informait, à la même heure, notre représentant régional d'une éventuelle fermeture de l'UEMO du Creusot. Sans doute soucieux de sa crédibilité notre DD a vraisemblablement évoqué ce sujet dès le 22 octobre au moment de sa rencontre avec le DR. Un délai de réflexion a royalement été accordé jusqu'en février 2010. Pourtant, lors du CTPR du 20 novembre le DR a confirmé qu'aucune décision concernant l'UEMO du Creusot et le CAE de MACON ne serait prise en 2010.

Concernant ces deux unités de milieu ouvert, nous apprenons, au gré de nos rencontres, que l'état des lieux de Monsieur CHAPOUTIER est, soit terminé, soit prolongé sur un an. On dépasse désormais le stade de l'observation pour céder la place à une certaine forme de pression, sournoise mais parfois efficace « *faite de bons chiffres, mettez en place fissa le module 1 et vous éviterez sans doute un redéploiement l'année suivante!* ». **Dans ce foutoir général, la place de la direction départementale est réduite, aujourd'hui, à sa plus simple expression : faire de la figuration.** C'est déjà le cas pour l'avenir du FAE, qui devrait être « tranché » prochainement et c'est encore plus le cas pour la DD qui disparaît dès la fin d'année 2010.

L'interdépartementalité :

La fusion de deux grands départements, Côte d'Or et Saône et Loire, en un seul, dont la direction territoriale est fixée à Dijon, a été décidée dans la hâte et la précipitation, **sans aucune concertation** avec les organisations syndicales. **La seule cohérence repérée est la logique d'économies financières liées à la RGPP.** Au-delà de la question financière, l'exemple de la fermeture de la DR de Dijon et son regroupement avec la DR Centre à Orléans démontre que des critères de choix beaucoup plus opaques entrent aussi en ligne de compte.

La direction départementale a réitéré ce qu'elle avait dit lors de ses passages dans les différents services, à savoir pas grand chose et rien de concret. Un état des lieux départemental sera fait d'ici décembre et la réflexion sur le projet se mettrait en place en janvier. Monsieur CHAPOUTIER souhaite organiser au mieux le passage à cette interdépartementalité et fera des propositions au moment voulu. Sauf que la DD est bien en peine de fournir un organigramme de la future direction territoriale et que cet état des lieux risque surtout d'être écrit par la DIR et la Centrale sur la base des économies budgétaires à réaliser. Les réunions d'élaboration de projets se succèdent alors que les questions élémentaires et préalables à toute réflexion restent sans réponse.

Le DD nous a indiqué que les personnels en poste sur Dijon seront prioritaires. **Que deviendront ceux de Saône et Loire ?** La cellule d'accompagnement mise en place par la DIR est une bien maigre consolation pour des personnels qui ne savent pas de quoi demain sera fait !

Il a été demandé qu'une information régulière tous les deux mois soit donnée aux personnels ainsi qu'aux organisations professionnelles pour les tenir au courant de l'évolution des travaux.

Le SNPES veut bien participer à ces réunions d'information mais ne cautionnera aucune fermeture de service, aucune fermeture de poste. Nous avons rappelé notre opposition de principe à cette mutualisation des moyens dont l'objectif est la disparition d'un fonctionnaire sur deux. **Monsieur CHAPOUTIER a garanti le principe de la prime de redéploiement pour les personnels concernés mais les personnels ne sont toujours pas informés des modalités d'attribution et de versement de cette prime.**

Situation du FAE

Depuis plus de 4 ans maintenant, la situation du FAE de Chalon-sur-Saône fait l'objet d'échanges réguliers entre la direction départementale et les représentants des personnels. Il serait pertinent mais fastidieux de faire l'historique du fonctionnement et des dysfonctionnements de la structure depuis que plane la menace de fermeture de cet établissement. A plusieurs reprises, nous avons alerté la DD, d'une part sur les conditions de travail des personnels, et d'autre part, sur les conditions de prise en charge des mineurs. **Les quelques propositions de bon sens qui étaient les nôtres non jamais été suivies par l'administration :** diversification du public accueilli (civil/pénal), retour à une procédure d'admission pluridisciplinaire, élaboration d'un véritable projet de service, une place plus grande accordée à l'analyse de la pratique.

Maxence CHAPOUTIER, précise aujourd'hui que le dossier de transformation du FAE en EPE a été élaboré et budgété avant son arrivée. Il est exact que la décision de fermeture ou de maintien du FAE se fera fin novembre (si la Centrale tient ses engagements). Quelle que soit la solution retenue, le nouveau DD ne pourra pas être spectateur très longtemps.

Dans l'hypothèse d'une fermeture de l'établissement, le redéploiement des personnels devra être discuté et mis en oeuvre dans un délai que personne ne connaît pour l'instant. Avec un directeur en partance et des conditions de travail toujours aussi difficile, la question de la prise en charge éducative des mineurs pendant cette période méritera d'être réinterrogée.

Dans l'hypothèse de la transformation du FAE en EPE, les questions de fonds restent les mêmes. Augmenter la capacité d'accueil à 12 places dans un cadre exclusivement pénal risque même d'aggraver la situation. Le F.A.E ne peut pas et ne doit pas être considéré comme le seul lieu d'accueil pour les mineurs ayant mis en échec toutes les autres solutions de placement. C'est pourtant de cette manière qu'il est trop souvent identifié par de nombreux partenaires, y compris par la direction. **Lors de la dernière assemblée générale des personnels, la direction du FAE a revendiqué la prise en charge exclusive de mineurs suivis dans le cadre pénal.** Cette revendication, présentée comme un choix, c'est en réalité imposée comme une obligation par la direction de la PJJ. **Dans ce nouveau contexte, ou la qualité des prises en charge repose davantage sur des bilans comptables, il serait présomptueux de croire que les personnels de la PJJ peuvent efficacement remplir leur mission éducative.**

Évaluation 2009 :

Nous avons fait remonter le mécontentement des personnels de n'avoir pas encore été évalué pour certains ou trop tardivement pour d'autres, alors que les CAP d'avancement ont lieu en novembre et décembre : leur évaluation ne pourra, une nouvelle fois, pas être prise en compte. Les droits élémentaires des agents ne sont même plus respectés ! La réponse de la direction départementale est à la hauteur de la colère des agents : Monsieur CHAPOUTIER est bien désolé mais n'a pas de solution.

CONCLUSION :

L'article publié dans la revue de propagande de la DPJJ « *Avenir* » précise que le 17 juillet 2009, le directeur de la PJJ a été décoré de la Légion d'Honneur par le Premier ministre qui a souligné le soutien sans faille du DPJJ à son administration « (...) vous avez accompagné avec conviction la politique du gouvernement relative à la justice des mineurs ». Deux mois plus tard, la directrice de Paris se défenestrait depuis son lieu de travail. Le 5 novembre, elle déclarait dans *Le Monde* « *La machine infernale poursuit son chemin s'en se soucier des humains que sont les professionnels* ». Félicitations monsieur CABOURDIN !

Il devient de plus en plus difficile de contenir.